

**Référence :** SR/ASMDL/NL/DB/23/C-057

## AVIS D'OUVERTURE

### **PROCEDURE DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE**

Textes de références : Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié, décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016.

Une procédure de recrutement sans concours pour le grade d'agent d'entretien qualifié est ouverte et organisée au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en application du Décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière, et des articles 4-2 à 4-5 du Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir les postes suivants :

- CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS.....12 postes
- CENTRE HOSPITALIER LOUIS SEVESTRE LA MEMBROLLE.....01 poste

Peuvent se présenter les candidats de nationalité française ou originaires d'un État de l'Espace Européen.

La sélection des candidats est confiée à une commission, composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel les emplois sont à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du recrutement. Cette commission peut se réunir en sous-commissions.

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. La commission se prononce en prenant, notamment, en compte des critères professionnels. A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés aptes au recrutement. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir.

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

**Référence :** SR/ASMDL/NL/DB/23/C-057

**A l'appui de sa demande, le candidat à la procédure de recrutement sans concours, doit joindre les pièces suivantes :**

1° Le **dossier d'inscription** entièrement complété et signé.

2° **Deux enveloppes** (format 11 \* 22 cm ou 16 \* 11.5 cm) à vos noms et adresse, **affranchies** au tarif normal en vigueur.

3° **Une lettre de candidature et de motivation.**

4° Un **curriculum vitae** indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés en précisant la durée.

5° Le cas échéant, copie des diplômes ou certificats dont vous êtes titulaire.

6° Photocopie de la **carte d'identité française** ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger **sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours)** et sur le **site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours)**.

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le vendredi 25 août 2023 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.

A Tours, le 20 juin 2023

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines,

Anne Sophie MAURE DE LIMA

